



**Certes, Allah, Exalté soit-Il, étend Sa Main la nuit pour agréer le repentir du pécheur de jour ; et Il étend Sa Main le jour pour agréer le repentir du pécheur de la nuit. Et ceci durera jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant.**

Abû Mûsâ 'Abdullah ibn Qays al-Ash'arî (qu'Allah l'agrée) relate : « Certes, Allah, Exalté soit-Il, étend Sa Main la nuit pour agréer le repentir du pécheur de jour ; et Il étend Sa Main le jour pour agréer le repentir du pécheur de la nuit. Et ceci durera jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, accepte le repentir, même s'il vient tardivement. Si l'individu commet un péché pendant le jour, Allah accepte son repentir, même s'il a lieu la nuit. De même, si l'individu commet un péché pendant la nuit, Allah, Exalté soit-Il, accepte son repentir, même s'il a lieu le jour. Et ceci durera tant que le soleil ne se lève pas de son couchant, qui est l'un des grands signes de l'Heure.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4318>

